



Tests de dépistage rapides de la COVID-19

Le présent document vise à fournir aux employeurs et aux administrateurs de l'information sur l'utilisation des tests rapides comme outil de dépistage actif permettant de réduire la transmission de la COVID-19.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les employés peuvent consulter : <https://www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf>

24 février 2021

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements en matière de santé publique et de santé et sécurité au travail changent rapidement, il est important de consulter les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des directives régionales précises. L'information contenue dans le présent document n'est pas destinée à remplacer les conseils médicaux ni les obligations légales en matière de santé et de sécurité. Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation ou des conséquences de l'utilisation de l'information.

Tenir compte des risques

Le risque de transmission de la COVID-19 augmente dans les milieux de travail où les gens travaillent dans des espaces fermés (mal ventilés) et dans les endroits bondés où se trouvent d'autres personnes ne faisant pas partie de votre ménage. Le risque est plus élevé dans les lieux où ces facteurs sont combinés et les lieux où des personnes ont des conversations rapprochées, chantent, crient ou respirent fort (p. ex. pendant l'exercice physique).

Chaque milieu de travail peut présenter des situations uniques. Effectuez une évaluation des risques pour chaque milieu de travail et pour chaque activité afin de déterminer les mesures à mettre en place pour limiter la transmission de la COVID-19. Consultez votre autorité locale de santé publique ainsi que l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité pour obtenir des conseils supplémentaires.

Les personnes infectées par le virus de la COVID-19 peuvent le transmettre à d'autres avant même de présenter des **symptômes** (présymptomatiques), alors que certaines personnes infectées n'auront aucun symptôme (asymptomatiques). Elles peuvent transmettre le virus malgré tout, même si elles n'ont pas l'air malades ni ne se sentent malades.



Tests de dépistage rapides de la COVID-19

Mesures de maîtrise

La manière la plus efficace de réduire le risque de transmission de la COVID-19 est de suivre la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) et d'utiliser une approche multidimensionnelle. Les tests de dépistage de la COVID-19 sont considérés comme une couche supplémentaire de mesures de dépistage actif. La détection des personnes asymptomatiques ou présymptomatiques atteintes de la COVID-19 peut contribuer à prévenir les éclosions dans les milieux de travail.

Auto-évaluation des travailleurs

Encouragez les travailleurs à rester chez eux s'ils sont malades ou s'ils pourraient l'être. Suivez les étapes d'auto-évaluation de [l'Agence de la santé publique du Canada](#) ou de votre [autorité locale de santé publique](#).

Dépistage chez les travailleurs

Procédez à un dépistage chez les travailleurs et les visiteurs avant leur entrée dans le milieu de travail, conformément aux recommandations fournies par votre autorité locale de santé publique.

Certaines administrations peuvent exiger, en vertu de la loi, un « **dépistage actif** » qui nécessite que vous posiez des questions sur la santé d'une personne et sur ses expositions possibles. Pour ce faire, utilisez une [liste de contrôle](#) ou un questionnaire fourni par votre autorité locale de santé publique. Le dépistage actif n'est pas une évaluation clinique et ne remplace pas les conseils d'un médecin. Il s'agit plutôt d'un moyen d'identifier les personnes susceptibles de propager le virus et ainsi de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir toute nouvelle transmission. Veillez à noter le nom et les coordonnées de tous les travailleurs pour faciliter la recherche des contacts, le cas échéant.

Si une personne désignée doit effectuer un dépistage en personne, elle doit maintenir la plus grande distance physique possible (c.-à-d. au moins 2 mètres) et porter un équipement de protection individuelle (gants, masques, protection du visage ou des yeux, etc.), au besoin.

Dépistage chez les clients

Vous pourriez décider d'interroger les clients sur les risques de maladie et d'exposition lorsqu'ils prennent rendez-vous (le cas échéant) et à nouveau à la réception, lorsqu'ils se présentent sur place.

Entrée dans le milieu de travail

Si vous mettez en place des mesures de dépistage actif, vous devez également prévoir la marche à suivre lorsque le dépistage soulève des préoccupations. Les personnes qui échouent à l'étape du dépistage ne doivent pas pénétrer dans les installations; en outre, elles doivent porter un masque médical (s'il n'y en a pas, elles doivent porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté), rentrer chez elles (tout en évitant autant que possible les transports en commun) et communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou leur autorité locale de santé publique et suivre leurs conseils.

Tests rapides

Les tests rapides peuvent également être utilisés dans le cadre de votre processus de dépistage actif visant à protéger les travailleurs. Bien qu'ils ne soient pas aussi sensibles que les tests de laboratoire (tests PCR [amplification par la polymérase]), les tests rapides peuvent être utiles pour détecter les personnes infectées par la COVID-19, y compris celles qui sont asymptomatiques.

Les tests rapides peuvent être utilisés à la suite des procédures de dépistage initial. Le test montrera si la personne est infectée au moment où elle subit le test. Il ne permet pas de savoir si la personne a déjà été infectée, et il ne l'empêchera pas de contracter la COVID-19.

Types de tests rapides

Les tests d'amplification des acides nucléiques et les tests antigéniques rapides faits au point de service sont [deux types de tests](#) utilisés pour détecter la COVID-19. Les tests d'amplification des acides nucléiques permettent de détecter le matériel génétique viral à partir d'un prélèvement nasal, nasopharyngé, de gorge ou de salive. Les tests antigéniques rapides permettent de détecter



Tests de dépistage rapides de la COVID-19

les protéines virales à partir d'un prélèvement nasal ou nasopharyngé. Les échantillons prélevés n'ont pas à être analysés en laboratoire, et les résultats des tests antigéniques rapides peuvent être obtenus en une heure ou moins.

En date du 21 décembre 2020, le Canada avait [approuvé l'utilisation de sept tests rapides](#). Les tests peuvent varier selon le type d'échantillons prélevés, le matériel supplémentaire requis (p. ex. dispositif de lecture), la sensibilité du test et le coût. Les tests antigéniques rapides peuvent être privilégiés en raison de leur facilité d'utilisation et de leur temps d'exécution rapide.

Facteurs à prendre en considération lors du choix d'un test rapide

Les organisations doivent examiner les répercussions de l'utilisation de tests de dépistage rapides en association avec d'autres mesures visant à prévenir la transmission de la COVID-19 :

- Les tests rapides doivent être effectués par un professionnel de la santé ayant reçu une formation sur la manipulation, l'utilisation et l'élimination des trousse de dépistage conformément aux instructions du fabricant et aux conseils de l'Agence de la santé publique du Canada.
- Certaines trousse de dépistage rapide n'ont pas à être conservées au congélateur ni au réfrigérateur, mais elles ont une date d'expiration. Pensez à la manière dont les trousse et les résultats des tests seront conservés. Combien de trousse seront nécessaires et de quel type de trousse avez-vous besoin?
- Pensez à ce que vous ferez des trousse une fois qu'elles auront été utilisées. Des modifications doivent-elles être apportées à vos procédures d'élimination des déchets dangereux et, si oui, qui doit recevoir une formation en la matière?
- Établissez un calendrier de tests. Effectuerez-vous des tests chez tous les travailleurs au début de leur journée de travail ou procéderez-vous de façon aléatoire? Comment allez-vous tester tous les travailleurs?
- Le délai d'attente des résultats des tests varie de quinze minutes à une heure. Tenez-en compte lors du choix du type de trousse à acheter. Quelle sera l'incidence du délai d'attente sur le début du travail? Les travailleurs pourront-ils maintenir une distance physique en attendant les résultats?
- Les résultats des tests sont des renseignements de nature délicate qui doivent rester confidentiels. Déterminez qui aura accès aux résultats, comment les résultats seront conservés et pendant combien de temps ils seront conservés. Respectez les [lois sur la protection des renseignements personnels](#) et consultez votre autorité locale de santé publique pour connaître les exigences en matière de conservation des documents et la méthode de destruction des documents.
- Examinez et mettez à jour votre [plan de continuité des activités](#) pour tenir compte des répercussions que pourraient avoir des résultats de tests positifs sur votre capacité à fournir vos produits ou vos services.
- Au besoin, consultez votre syndicat et prenez connaissance des dispositions des conventions collectives concernant le temps accordé pour les tests que les travailleurs doivent passer, les renseignements médicaux de nature délicate et les renseignements personnels des travailleurs.
- Continuez de travailler avec votre comité mixte de santé et de sécurité ou avec votre représentant en sécurité en ce qui concerne la mise en œuvre des tests rapides et d'autres mesures de santé et de sécurité.
- Veillez à ce que la raison d'être et les procédures des tests de dépistage rapides soient communiquées à tous les travailleurs dans un langage et un format faciles à comprendre.
- Examinez les politiques sur les absences et les congés de maladie, et informez tous les travailleurs des ressources à leur disposition, y compris du [soutien offert par le gouvernement](#).
- Suivez les [lignes directrices sur les tests antigéniques rapides](#) fournis par votre autorité locale de santé publique.

Continuez à évaluer vos risques

Les tests rapides ne remplacent pas les exigences en matière de santé et de sécurité publiques. Les employeurs doivent continuer à effectuer des évaluations des risques se rapportant à la manière dont la COVID-19 peut être transmise dans leur milieu de travail et à utiliser la hiérarchie des mesures de maîtrise pour fournir une approche multidimensionnelle de réduction des risques. La distanciation physique, les mesures d'ingénierie, la ventilation, le nettoyage et la désinfection, l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) et le port de masques non médicaux doivent continuer de faire partie de votre plan de santé et de sécurité.



Tests de dépistage rapides de la COVID-19

Une fois les résultats de tests obtenus

Réfléchissez à la manière dont vous allez gérer la réponse aux résultats d'un test rapide :

- Si le test a été fait correctement, un résultat positif signifie qu'il est probable que la personne était infectée au moment où elle a subi le test. La personne ne doit pas être autorisée à pénétrer dans le milieu de travail; si elle y est déjà, elle doit rester à l'écart des autres. Envisagez de lui faire passer un autre test.
- Tous les résultats positifs de tests rapides doivent être confirmés par un test PCR. Les personnes doivent communiquer avec leur fournisseur de soins de santé et les autorités locales de santé publique et suivre leurs conseils, ce qui comprend l'isolement à domicile pendant une période maximale de 14 jours.
- Un résultat positif peut engendrer de la détresse psychologique et de la stigmatisation. Assurez-vous que tous les employés bénéficient de [ressources de soutien en matière de santé mentale et de deuil](#), y compris du soutien de votre fournisseur de programme d'aide aux employés (PAE), le cas échéant.
- On peut obtenir un résultat positif jusqu'à trois mois après l'infection, ce qui peut ne pas représenter une véritable réinfection, en particulier si la personne n'a aucun symptôme et n'a eu aucune nouvelle exposition. Consultez votre autorité locale de santé publique pour vous aider à gérer ce type de situation.
- Un résultat négatif signifie qu'il est probable que la personne n'était pas infectée au moment où elle a subi le test. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'elle ne pourrait pas être infectée plus tard. Une autre possibilité est que la personne était infectée au moment où elle a subi le test, mais que l'infection n'a pas été détectée parce que le test a été fait au début de la maladie. Si des symptômes apparaissent, il peut être nécessaire de tester la personne à nouveau.
- Un résultat négatif peut entraîner un relâchement du respect des mesures de prévention, ce qui peut se traduire par une hausse de la transmission de la COVID-19. Les organisations doivent continuer à garantir le maintien de toutes les mesures de sécurité, y compris la distanciation physique, le lavage des mains et le port de masques non médicaux.

Conduite à tenir envers les travailleurs malades

Examinez les procédures à suivre lorsqu'une personne est malade au travail :

- Continuez à encourager les travailleurs à s'auto-évaluer et à signaler tout symptôme, même léger.
- Demandez au travailleur malade de s'isoler, de se laver ou de se désinfecter les mains et de porter un masque (de préférence un masque médical) jusqu'à ce qu'il puisse rentrer chez lui.
- Envisagez de préparer à l'avance un endroit à l'écart des autres, comme la salle de premiers soins, un bureau vide ou un siège séparé par une barrière si l'espace est limité.
- Appelez le 911 pour obtenir de l'aide si le travailleur est gravement malade (p. ex. respiration difficile ou douleur thoracique).
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces et tous les objets avec lesquels le travailleur est entré en contact :
 - Fermez toutes les zones que la personne a fréquentées. Tenez compte des zones communes (p. ex. les toilettes) et de tout objet partagé (p. ex. les écrans tactiles).
 - Augmentez la circulation de l'air dans ces zones en utilisant le système de ventilation ou en ouvrant les portes et les fenêtres.
 - Attendez 24 heures, si possible, avant de nettoyer les zones.
 - Continuez à suivre les procédures de nettoyage et de désinfection habituelles.
 - Il n'est pas nécessaire de procéder à un nettoyage et à une désinfection supplémentaires si sept jours ou plus se sont écoulés depuis que la personne malade ou ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 a fréquenté les lieux.
- Fournissez aux travailleurs de l'information sur les congés octroyés par l'employeur, les prestations de maladie et les [autres prestations gouvernementales](#).



Tests de dépistage rapides de la COVID-19

Le rôle des autorités

- Tous les cas confirmés de COVID-19 doivent être signalés à [l'autorité de santé publique compétente](#), à l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'à la [commission des accidents du travail](#), qui vous aideront à gérer une éventuelle éclosion dans le milieu de travail.
- La commission des accidents du travail déterminera si le diagnostic de COVID-19 d'un travailleur est lié au travail et déterminera les prestations appropriées (soins de santé, perte de revenus).
- L'organisme gouvernemental de réglementation en matière de santé et de sécurité :
 - inspectera le milieu de travail pour vérifier que les lois en matière de santé et de sécurité sont respectées;
 - enquêtera sur des pratiques de travail non sécuritaires, des blessures graves, des décès, des expositions à des dangers, des refus de travailler et des maladies professionnelles qui sont liés à la santé et à la sécurité des travailleurs. Cela comprend l'examen des cas de COVID-19 déclarés par les employeurs et les employés aux organismes gouvernementaux de santé et de sécurité.
- L'autorité locale de santé publique :
 - enquêtera sur les grappes de cas liées aux lieux de travail;
 - fournira des directives et des recommandations sur les mesures à prendre pour contrôler l'éclosion, les enquêtes à faire et les tests à effectuer;
 - déterminera s'il s'agit d'une éclosion et à quel moment l'éclosion est enrayée.
- Obtenez des conseils supplémentaires sur la [prise en charge des cas et des contacts](#).

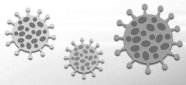
Le retour au travail

- Déterminez si les employés doivent fournir la preuve d'un résultat de test négatif pour pouvoir retourner au travail.
- Les employeurs devraient faire preuve de souplesse et ne pas surcharger le système de soins de santé en demandant des certificats médicaux. Les consultations médicales inutiles augmentent le risque d'exposition pour tout le monde.
- Les employés ne sont pas tenus de fournir un certificat médical s'ils doivent prendre congé en raison de la COVID-19.
- Dans la mesure du possible, maintenez la confidentialité. Les employeurs ne doivent pas divulguer à des tiers des renseignements personnels, ce qui comprend le diagnostic médical des employés malades.
- Employeurs et travailleurs doivent collaborer pour [déterminer toute mesure d'adaptation](#) permettant un retour au travail sécuritaire.
- Suivez les directives relatives au retour au travail formulées par le fournisseur de soins de santé de l'employé, les autorités locales de santé publique et la commission des accidents du travail, le cas échéant.
- Une infection antérieure ne garantit pas l'immunité. Les travailleurs qui ont déjà obtenu un résultat positif à un test de dépistage et qui se sont rétablis peuvent tout de même être réinfectés. Ils doivent se conformer aux mesures de santé et de sécurité exigées par les autorités locales de santé publique et leur employeur.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un centre d'appels d'urgence de votre région

<https://suicideprevention.ca/need-help/>





Tests de dépistage rapides de la COVID-19

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques-uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.